

Débroussaillant
pour la dévitalisation des
broussailles recépées,
des broussailles sur pieds
et des souches.
Sélectif des graminées.



Spica® 66

Contient :
240 g/l de 2,4 D,
65 g/l de piclorame (sel d'amine)**
sous forme de concentré émulsionnable (EC).

AMM n° 8500295

Classement : Xi - Irritant

**Piclorame : substance active de Dow Agrosiences



5 litres





Spica® 66

Débroussaillant pour la dévitalisation des broussailles recépées, des broussailles sur pieds et des souches. Sélectif des graminées.



Le produit

Spica® 66 est un débroussaillant qui a à la fois une action foliaire et racinaire.

Spica® 66 est utilisé pour lutter contre la végétation ligneuse ou semi-ligneuse, que ce soit en traitement sur broussailles sur pied ou recépées.

Ses matières actives sont systémiques et dévitalisent les arbres et arbustes touchés en totalité. Les prêles, fougères, renouée du Japon seront bien détruites par Spica® 66.

Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Dévitalisation des broussailles recépées : 4 l/hl.

Dévitalisation des broussailles sur pied : 1 l/hl.

Dévitalisation des souches : badigeonnage avec du produit pur.

Champ d'activité

- Spica® 66 s'utilise pour le débroussaillage des ligneux et des semi-ligneux. Il a une persistance d'action qui est variable en fonction de la dose d'utilisation.
- Spica® 66 contrôle très bien les dicotylédones.
- Spica® 66 contrôle tous les ligneux ou semi-ligneux à l'exception du frêne, du trène et du lierre qui sont mal contrôlés.

Sélectivité

- Spica® 66 est sélectif des monocotylédones quelle que soit la dose utilisée.
- A forte dose, les graminées peuvent être freinées.



Le mode d'emploi

● Préparation de la bouillie

Avant de démarrer le traitement, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage. De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

Pulvérisateur porté ou tracté, bouillie préparée dans la cuve :

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la dose nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

● Dose(s) recommandée(s)

- Débroussaillage sur végétation en place : 1 l/hl d'eau.
- Débroussaillage sur végétation recépée : 4 l/hl d'eau.
- Traitement des souches : badigeonnage au pinceau.

Matériel	En pulvérisation concentration de la bouillie
Pulvérisateur trainé ou porté sur broussailles en place	1 litre/100 l d'eau. Pulvériser sur la végétation à contrôler, jusqu'à la « goutte tombante ».
Pulvérisateur à dos sur broussailles en place	50 ml/5 l d'eau. Pulvériser sur la végétation à contrôler, jusqu'à la « goutte tombante ».
Pulvérisateur trainé ou porté sur broussailles recépées	4 litres / 100 l d'eau.
Pulvérisateur à dos sur broussailles recépées	0,4 l / 10 litres d'eau.

● Conditions de traitement

Consulter le service météo local pour s'assurer d'une journée sans pluie ni vent.

Comme pour tous les débroussaillants, lorsqu'on va effectuer une application sur végétation, il faut couvrir l'ensemble de la végétation à contrôler.



Spica® 66

Débroussaillant pour la dévitalisation des broussailles recépées, des broussailles sur pieds et des souches. Sélectif des graminées.

● Intervalles de sécurité

Dans le cas d'une application sur broussailles sur pied, il faut environ 12 h sans pluie après le traitement, afin que celui-ci ne soit pas lessivé.

Dans le cas d'une application sur broussailles recépées, ce délai sans pluie après le traitement n'est pas nécessaire puisqu'il s'agit d'avoir l'action racinaire du piclorame.

Pour les traitements de souches, il n'y a pas de précautions particulières à respecter.

Recommandations particulières

Pour les cultures voisines, respecter strictement le mode d'emploi. Pulvériser par temps calme le plus près possible du sol.

Spica® 66 n'a pas de tension de vapeur. Les précautions à prendre visent essentiellement les risques de projection directe et les risques d'entraînement par les eaux de pluies.

Les arbustes d'ornement et notamment les conifères sont très sensibles à **Spica® 66**.

Ne pas traiter sur l'eau des canaux destinés à l'irrigation. Ne pas utiliser **Spica® 66** sur terrain cultivé. Après un traitement avec **Spica® 66**, les herbes traitées peuvent devenir appétentes pour les animaux, ceux-ci peuvent alors consommer des plantes toxiques. Eviter de faire paître pendant les 3 semaines qui suivent l'application.

Les précautions



Précautions à prendre pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

● Au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

● Au cours de l'emploi

Sous l'influence de certains facteurs (situation, vent, température, etc...) les hormones herbicides risquent de provoquer au voisinage de la zone d'application du traitement des dégâts sur les cultures sensibles (vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tournesol, tabac, légumineuses, pommes de terre de plants, etc...).

Il faut donc éviter l'entraînement du produit en prenant les précautions suivantes : employer un pulvérisateur à jet projeté avec une pression de l'ordre de 2 bars et des buses à large orifice, préférer les buses à jet plat aux autres formes de buses, régler la hauteur de rampe le plus près possible de la position assurant une pulvérisation régulière, ne traiter que par temps calme, sans vent, de préférence à une température inférieure à 20°C à l'ombre et, en aucun cas au-delà de 25°C à l'ombre. Il convient par ailleurs de nettoyer très soigneusement et de rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement.

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Porter des vêtements, des gants et des lunettes de protection.
- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve ; les égoutter, les percer et les éliminer selon la législation en vigueur.
- Traiter en absence de vent.
- Ne pas pulvériser près des cours d'eau, de plans d'eau, de canaux d'irrigation.
- Ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- Pulvériser les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur une surface perméable traitée après les avoir dilués 5 fois pour éviter le surdosage et éliminer les fonds de cuve et les eaux de rinçage par épandage sur le lieu de traitement après les avoir dilués 5 fois ou gérer les effluents phytosanitaires dans un système reconnu par le MEDDTL (Phytobac® N° PT 06010).
- Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface).
- Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de locaux ou des routes.

● Après emploi

- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.
- Eliminer les emballages en respectant la réglementation.

● Collecte des emballages

Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur :

- Site : www.adivalor.fr
- Email : infos@adivalor.fr
- N° AZUR : 08 10 12 18 85

La gestion des effluents est réglementée (voir arrêté ministériel du 12.09.2006).

Avec les bonnes pratiques le Phytobac® EV préserve la qualité de l'eau en réduisant les pollutions ponctuelles* lors des rinçages et lavages du matériel.

LES BONNES PRATIQUES PHYTOPHARMACEUTIQUES

Le respect des bonnes pratiques phytopharmaceutiques est un gage de responsabilité et de bonne utilisation des produits phytosanitaires. Les respecter, c'est limiter l'impact sur l'environnement.

1		Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
2		Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
3		Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
4		Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
5		Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif anti-débordement).
6		Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporeur.

7		Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les points d'eau en zone de captage.
---	--	--

8		Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
---	--	--

9		Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
---	--	---

10		Recycler les emballages dans le cadre des collectes.
----	--	--

Bayer vous propose un 11^{ème} geste pour la gestion des effluents :

11		Gérer les effluents phytosanitaires avec un système reconnu efficace par le MEDDTL** : Phytobac® EV. 11 ^{ème} Geste Responsable et Professionnel.
----	--	--

* Pollutions générées par de mauvaises manipulations ou en absence de Bonnes Pratiques.
 ** MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

© Phytobac : Marque déposée et cahier des charges
 Bayer CropScience, savoir faire certifié ISO 9001 v.2000.

IMPORTANT : Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits.

En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés.

De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

Ce document est imprimé sur du papier certifié issu de forêts gérées de manière responsable chez un imprimeur dépositaire de la marque Imprim'Vert.



www.club-vert.com

Bayer Service **infos** Espaces Verts
 N°Vert 0 800 008 401
 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Bayer S.A.S.
 Activité Espaces Verts
 16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106
 69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE

Tél. : 04 72 85 42 93
 Fax : 04 72 85 42 89



Spica® 66

Débroussaillant pour la dévitalisation des broussailles recépées, des broussailles sur pieds et des souches. Sélectif des graminées.



Spica® 66

Contient :
240 g/l de 2,4 D,
65 g/l de piclorame (sel d'amine)**
sous forme de concentré émulsionnable (EC).

AMM n° 8500295

Classement : Xi - Irritant

**Piclorame : substance active de Dow Agrosiences



5 litres



Bayer